Le Rapport 2024

L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA HAUTE GIRONDE BLAYE - ESTUAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT

Notre projet commun à la CCB et la CCE avance. Peut-être pas aussi vite que nous le souhaiterions, mais le mandat que nous terminons n'est pas simple, vous en conviendrez. Nos deux Communautés de communes vont achever l'élaboration de leur PLUi-H respectif au cours de l'année qu'il reste. Ce sera une belle étape franchie pour notre territoire qui ne disposait d'aucun document de planification territoriale à l'échelle supra-communale avant l'approbation du SCoT il y a 5 ans.

L'année 2024 a été marquée pour le SCoT par la réalisation de son évaluation intermédiaire, inscrite à la "feuille de route" du mandat à notre demande et conçue comme une démarche préparatoire au bilan imposé par le code de l'urbanisme que nous aurons à réaliser avant mars 2026. Ce travail n'aurait pas été possible sans notre service SIG et Observation territoriale. Ce dernier intervient de plus en plus en appui technique de nos services et projets intercommunaux comme vous pourrez le voir dans ce rapport.

Gardons également en souvenirs de 2024 les propos de Gilles Boeuf sur la richesse de la biodiversité qu'il nous faut protéger pour elle-même et pour les bénéfices qu'elle nous apporte. Nos projets, nos réflexions devront mieux prendre en compte cet enjeu primordial pour le futur.

Denis BALDÈS

Les dates à retenir en 2024

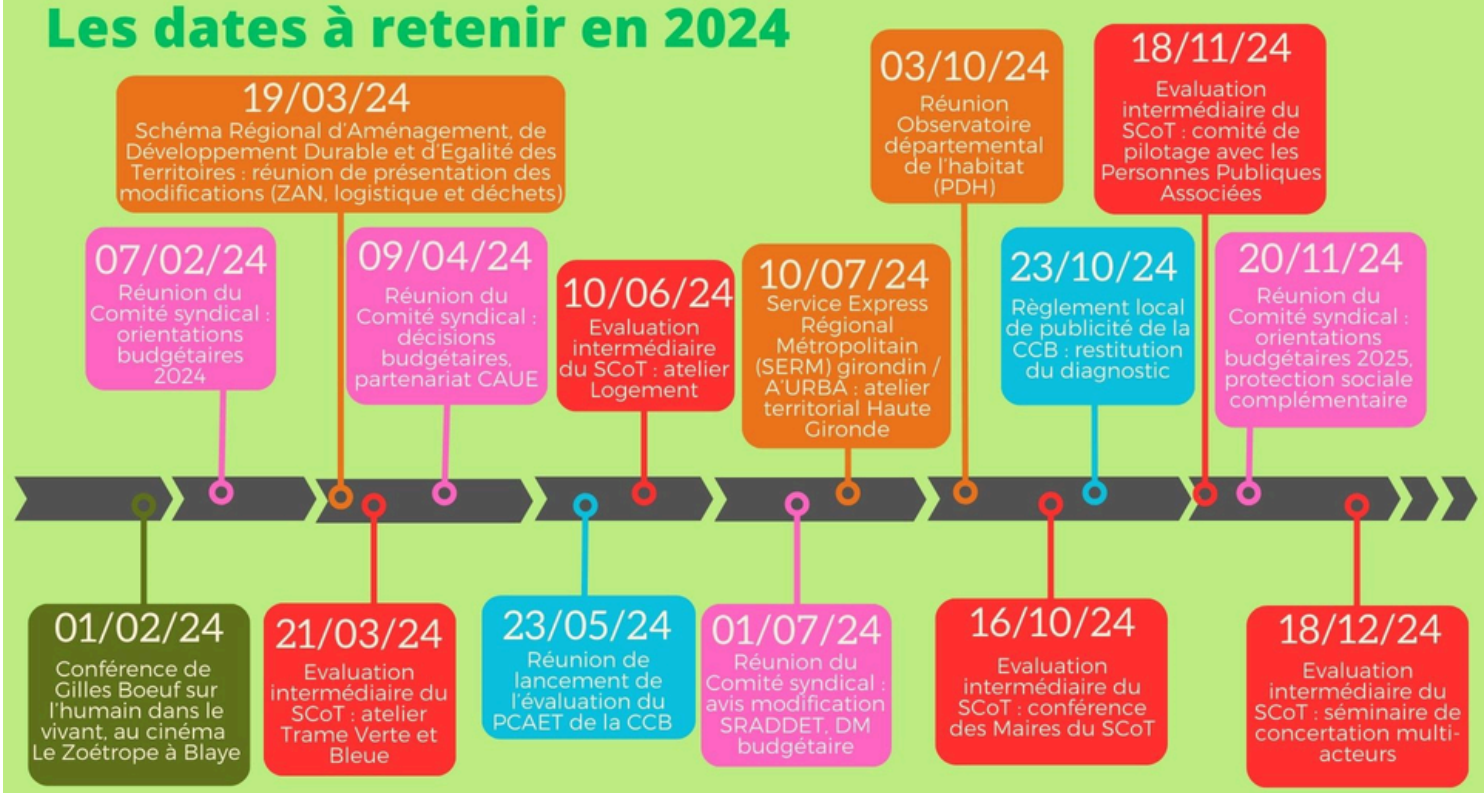

GOUVERNANCE

Le **Comité syndical** s'est réuni à 4 reprises en 2024. La participation a été en légère baisse : en moyenne, 21 délégués étaient présents sur 39 membres en exercice. Il n'y a pas eu le quorum à une réunion.

Le **Bureau** du Syndicat Mixte (8 membres) s'est réuni à 7 reprises cette année (autant qu'en 2023). A chaque réunion, en moyenne, 6 membres étaient présents.

La **Commission thématique de travail** "Aménagement, urbanisme et foncier" s'est réunie une seule fois en 2024.

La **Conférence des Maires du SCoT**, créée lors de l'élaboration du schéma, a été réunie une fois cette année pour faire le point sur la consommation d'espaces, l'accueil de population et la production de logements dans le cadre des travaux d'évaluation intermédiaire de l'application du SCoT.

Pour en savoir plus : scot-hautegironde.fr

LE TEMPS-FORT 2024

Près d'une centaine de participants

130 vues de la conférence filmée sur Youtube

Crédits : SCoT

LES AVIS DONNÉS PAR LE SCOT EN 2024

Le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour émettre les avis sur les documents, les autorisations et les opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale. Cela concerne notamment les procédures d'élaboration ou d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme communaux et des cartes communales, les procédures d'utilité publique et de déclaration de projet, les autorisations d'exploitation commerciale, les opérations foncières et immobilières de plus de 5 000 m² de surface de plancher. Les dossiers sont examinés au préalable par la Commission "Aménagement, urbanisme et foncier".

Des avis favorables ont été formulés par le SCoT sur les modifications simplifiées des PLU des communes de Saint-Ciers-sur-Gironde et Braud-et- Saint-Louis pour l'application de la loi ELAN modifiant la loi Littoral (délimitation des secteurs déjà urbanisés identifiés par le SCoT).
Un avis favorable assorti de réserves a été donné également sur la révision de la carte communale de Reignac. Le SCoT a tenu compte dans son avis du caractère transitoire du document modifié qui sera remplacé en 2026 par le PLUi-H de la CCE, afin de permettre dans les meilleurs délais la réalisation du projet d'extension du Parc Gironde Synergies.

Le Syndicat Mixte, en tant que Personnes Publiques Associées, a aussi été saisi pour émettre des avis concernant plusieurs schémas.

Le Comité syndical a émis un avis favorable assorti d'observations sur les deux schémas suivants :

- la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Nouvelle-Aquitaine élaborée par la Région,
- le Schéma de Cohérence Territoriale du Cubzaguais Nord Gironde, limitrophe du nôtre, porté par le Syndicat qui a la même dénomination.

Crédits : Google Street view, juin 2022

Commune de Braud-et-Saint-Louis

SIG / OBSERVATOIRE TERRITORIAL

En 2024, le service SIG/Observatoire territorial a renforcé son rôle d'appui technique en interne et auprès des collectivités du territoire. Son intervention a porté sur les sujets suivants.

Le service fortement mobilisé sur le suivi du SCoT

Le service a grandement participé à la réalisation de l'évaluation intermédiaire du SCoT couvrant la période 2020-2023, en produisant des indicateurs clés pour mesurer l'évolution du territoire et identifier les enjeux futurs. Cette évaluation, reposant sur une trentaine d'indicateurs et 275 jeux de données, servira de base de référence pour établir le bilan réglementaire à 6 ans demandé par le code de l'urbanisme.

Crédits : SCoT

Il analyse la consommation d'espace des intercommunalités

Le service a réalisé la maquette des rapports triennaux sur la consommation des sols pour le compte des communes et intercommunalités, et les a renseignées. Ces analyses, réalisées en collaboration avec les bureaux d'études (BE) chargés d'élaborer les projets de PLUi-H pour la CCE et la CCB, visent à harmoniser et pérenniser les méthodes de mesure de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF). L'objectif est de faire converger les approches utilisées par les BE et le service SIG du SCOT, afin d'assurer des analyses durables, reproductibles et cohérentes dans le temps. Le travail est toujours en cours.

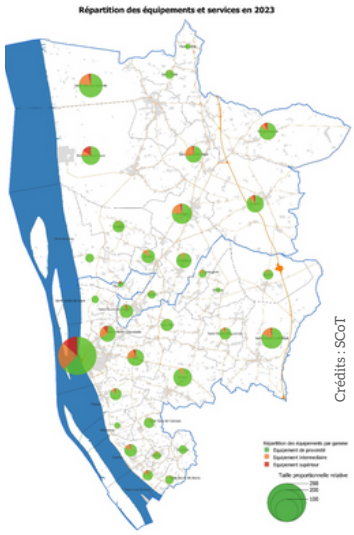

Crédits : SCoT

Production cartographique pour l'évaluation intermédiaire du SCoT

Il apporte un appui technique aux services et projets des intercommunalités

Le service a permis le déploiement d'outils numériques au bénéfice des services Economie, Environnement et Développement territorial des EPCI. Plusieurs solutions webcarto ont été proposées notamment, pour la CCE afin de permettre le suivi de l'offre commerciale et la visualisation du nouveau périmètre Natura 2000, et pour la CCB avec la création d'un outil de travail pour l'édification du schéma d'itinérance intercommunal. D'autres productions ponctuelles cartographiques ont été réalisées pour des projets économiques (Parc Gironde Synergies, aérodrome).
Le service a poursuivi, lors de la deuxième session de remontée ouverte par l'Etat, son travail d'accompagnement à l'identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Crédits : SCoT

Outil de suivi de l'offre commerciale et artisanale de la CCE

Crédits : SCoT

Outil webcarto pour le schéma d'itinérance intercommunal de la CCB

ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU SCOT

Une démarche partenariale engagée il y a plus d'un an

Le code de l'urbanisme oblige les SCoT à réaliser le bilan de leur application au plus tard 6 ans après leur approbation. A défaut, ils deviennent caducs. Pour notre territoire, ce sera avant mars 2026. Dans la "feuille de route" pour le mandat en cours, les élus du SCoT ont commandé la réalisation d'une évaluation à mi-parcours pour préparer ce bilan.

Cette démarche a été engagée fin 2023. Elle s'est déroulée sur tout 2024 avec un travail de collecte de données et de production, la tenue de réunions techniques pour partager les analyses sur plusieurs thèmes (trame verte et bleue, accueil de population et logements, eau potable, etc.). Le dernier trimestre a été consacré à la concertation autour de plusieurs temps-forts, avec les Maires, puis les Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, consulaires, etc.) et enfin dans une configuration élargie aux partenaires et acteurs territoriaux (cf. page 1 - Les dates à retenir en 2024).

La démarche va se poursuivre en 2025 pour "glisser" progressivement vers le bilan à 6 ans demandé par le code de l'urbanisme.

Crédits : M. Maury

Elus, acteurs territoriaux et partenaires lors du séminaire de concertation sur l'évaluation intermédiaire du SCoT, le 18 décembre 2024 à Saint-Christoly-de-Blaye

Crédits : SCoT

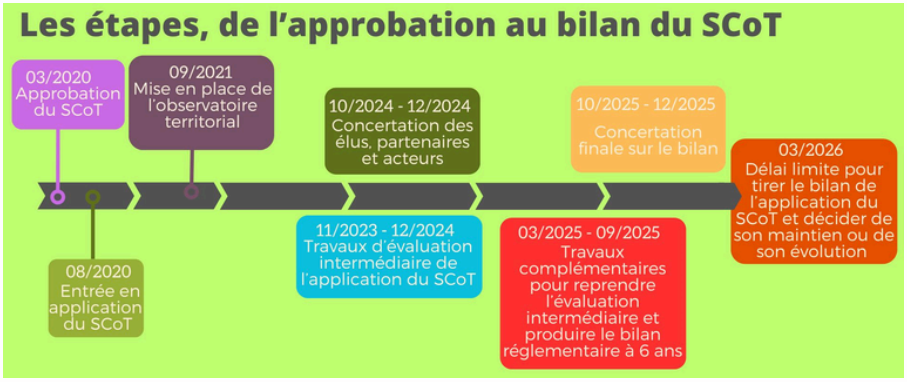

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

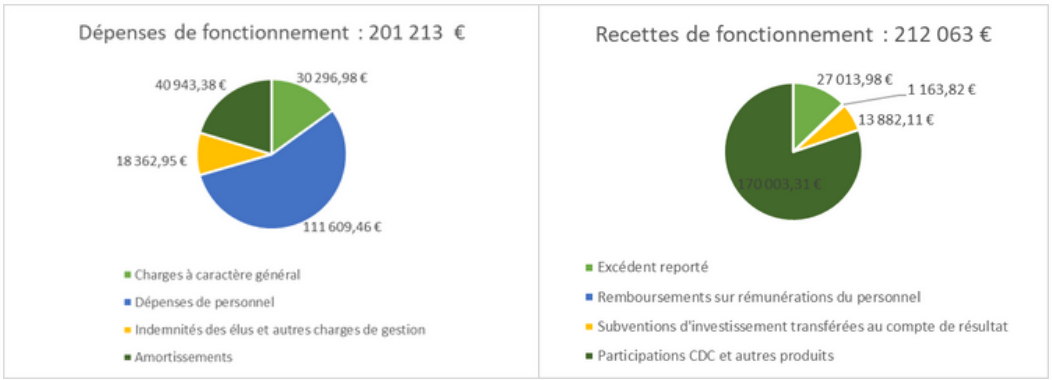

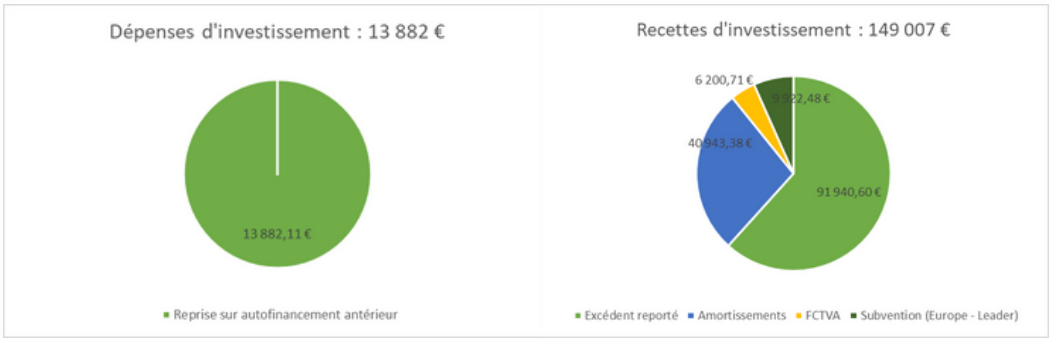

Le résultat de l'exercice budgétaire 2024 est déficitaire en fonctionnement et excédentaire en investissement, avant report des résultats de l'exercice précédent. Il est excédentaire au global et après report.

Les charges générales et dépenses de personnel augmentent.

L'équipe du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est composé de

Président : Denis Baldès
Directeur : Sébastien Rouaud
Chargé de l'Observatoire territorial : Philippe Cianfarani
Responsable de la publication : Denis Baldès

www.scot-hautegironde.fr

contact@scot-hautegironde.fr
sig@scot-hautegironde.fr

05.57.42.68.90

Espace France Services
32 rue des Maçons - BP 134
33394 Blaye Cedex